

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE.

La Revue Canadienne publie un Album Littéraire et musical, paraisant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

1. Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. 2. Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Éducation.

Industrie.

Progres.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI... CONDITIONS D'ABONNEMENT... (Payable d'avance) Abonnement au Journal semi-hebdomadaire...

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal sont par le présent notifiés que quatre répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir :

- 4 par cent, le 4 Octobre, A. M. 1845. 1 idem 23 Mai, 1846. 1 1/2 idem 4 Août, P. M. 1846. 1/2 idem 17 Août, " " "

Et que les dits Dividendes ou répartitions formant en tout sept par cent, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le cinquième jour d'Octobre prochain conformément aux actes de la 4ème et 5ème années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4ème et 5ème Victoria, chap. 40, de la 6ème Victoria, chap. 17 et 18, et de la 6ème Victoria, chap. 34, et suivant les Règlements de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août, 1846.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement en la ville de Montréal, LUNDI le cinquième jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRÉTAIRE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le feu du Comté de Montréal. Montréal, 21 août, 1846.



LIGNE DE STEAMERS

entre Montréal et Québec.

JUSQU'À avis ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL", "QUEEN" et "LORD SYDENHAM" sera comme suit : Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 2s 6d.

Le Fret, suivant le Tarif. JOHN TORRANCE et Cie. Agis. M. et Q. Steam. Bt. Co. 31 juillet 1746.

ÉCOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS. L'ÉCOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain.

La rentrée des élèves aura lieu au Collège de Maskinonge le 16 de septembre. On prie bien les parents d'écrire les inconvinients qui pourraient résulter s'ils n'étaient pas exactes à envoyer leur enfants sans retard.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Cie. CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

OU Instruction familière, qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. Par J. B. SAY. Revue et augmentée de notes et d'une préface, par M. CHARLES COMTE. 1 volume in-12. 1er septembre.

AVIS. LA SOCIÉTÉ ci-devant existante entre HARRISON LESTER, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, s'ont dissoute, aujourd'hui, par consentement mutuel.

AVIS. LES AFFAIRES faites jusqu'ici par M. HARRISON LESTER, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, seront CONTINUÉES par les sous-signés, sous les noms de STEPHENS, YOUNG et Cie.

Le Sousigné a en fin la satisfaction d'annoncer qu'après avoir éprouvé un retard injuste et vexatoire de quatre années, il peut maintenant reprendre la PUBLICATION DE MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE La mort de Wolfe, Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interruption de la publication, le Sousigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le ROYAUME UNI—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada.

Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Souscripteurs seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées.

ALFRED HAWKINS, Mont Pleasant Québec. Août 1846. On reçoit à ce Bureau les noms des Souscripteurs

Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom : D'après une connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Puits d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1759 telles que détaillées dans divers publications, et telles que décrites par des individus qui eurent une part à ces opérations, je crus pour recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais.

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse Titres incontestables.

PROSPÉRIÉTÉ D'UNE MAISON D'ÉDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut, sous la présidence de messire Mansuett, V. G., et curé du lieu, ouvrira ses classes le 15 de septembre. En attendant l'arrivée des frères de l'ordre de St Viateur, qui doivent avoir la conduite de cette maison, des ecclésiastiques prendront la direction des classes. On y enseignera la lecture et l'écriture tant en français qu'en anglais et les premières règles ; mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres de comptes, la géométrie, l'usage des globes, l'histoire et le dessin en tant que parties de l'instruction qui sont le plus en usage dans le monde.

Terres et Emplacements A VENDRE DANS LES COMTÉS DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Sousignés offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie.

Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Charles. Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie située au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles.

Sirope Pectoral de Lamouroux. Le Sousigné vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirop. Dr. PICAULT, Pharmacie Centrale, 49, rue St. Paul. 1 septembre.

HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION, SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison naissante, quoique déjà très connue M. Jerré y a encore fait ajouter une aile qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice.

TATTERSALL,



P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HRNAIS, ETC.

LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HOTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BONAVENTURE.

Le Sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patroniser ; ses charges seront modérées. Ses écuries peuvent contenir 24 chevaux et de bonnes remises pour voitures.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, LA MACONNERIE et les PONTS d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE DE ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS

LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital reçues sous condition (après le 30 ultimo) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de 24165 courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS

LES DIRECTEURS de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, convoquant par le présent une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des ACTIONNAIRES dans la dite Compagnie, qui aura lieu au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No. 18, Petite rue St. Jacques dans la Cité de Montréal, le 12e jour de SEPTEMBRE prochain à DEUX heures P. M., prient, pour prendre en considération la demande faite au Comité provisoire Londres par une partie des Serpolders anglais, pour le remboursement de leurs dépôts, et prendre une détermination à ce sujet.

Police Correctionnelle.

LA CIRE A GIBERNE.

M. Durand est un épicier du faubourg Saint-Antoine. Jusqu'au mois de Juin, il ne connaissait pas la cire à giberne. Hélas ! il était donné à Jaubre de lui faire faire connaissance avec cette substance, si innocente en elle-même, mais qui lui a été si fatale.

Durand était donc un matin dans sa boutique, un fantassin se présente chez lui en tenue : épicier, dit-il, je voudrais avoir de la cire à giberne, M. Durand répond qu'il n'en a pas. Dix minutes après, un autre militaire revint encore lui demander de la cire à giberne et pendant presque toute la journée, sa maison fut le rendez-vous de volontiers, de grenadiers et de soldats du centre qui tous demandaient de la cire à giberne.

M. Durand réfléchit sur cette substance. Il lui vint d'abord à l'idée qu'il était victime d'une mauvaise plaisanterie, et que la cire à giberne pourrait bien être la cousine germaine de l'huile de cotrets. Travaillé par ces idées sceptiques, il était plongé dans la plus profonde perplexité, lorsqu'un Monsieur très bien mis se présenta chez lui ; il voulait de la cire commune, très commune, c'était pour faire de la cire à giberne.

Vous connaissez donc la cire à giberne ? s'écria M. Durand. L'inconnu lui jeta un regard dédaigneux, Si je connais la cire à giberne, dit-il, je me fais trois mille livres de rente avec ; ça rapporte plus que d'élever des lapins. Vous m'en vendriez donc ? dit M. Durand. Peut-être, fit l'autre avec réserve. Il se laissa toucher cependant, et il vendit huit cents pains de cire à giberne à M. Durand. Mais une fois que cet épicier se vit possesseur de cette précieuse substance, il ne vit plus revenir aucun fantassin. Eperdu, il alla voir M. le colonel du 48e de ligne, qui lui dit qu'il était victime d'une plaisanterie, qu'on ne s'était jamais servi de cire à giberne dans le régiment, et que la substance qu'il avait entre les mains et qu'il avait payée comptant, n'avait aucune valeur.

Les faits se sont expliqués à l'audience. Les soldats qui avaient paru si avides de cire à giberne venaient de déjeuner avec Jaubre, qui avait dirigé les mêmes manœuvres frauduleuses à l'égard de quelques épiciers du faubourg St-Antoine. Jaubre, malgré ses dénégations, est condamné à trois mois de prison, comme coupable d'escroquerie.

SINGULIER DUEL.

Quel propriétaire que ce M. Cominel ! il n'y va pas de main morte ! Aurait-il dans les veines du sang de mousquetaires ou de chevaliers ? On le croirait, à voir l'ardeur qui l'anime ! le fameux d'Artagnan lui-même serait plus onduant ! Oyez plutôt.

M. Cominel eut un jour une discussion avec son portier, le sieur Toupinard. Il paraît que le fonctionnaire du cordon se permit de prendre avec son chef hiérarchique un ton un peu haut. M. Cominel, en homme qui sait vivre, se contenta pour le moment, mais le lendemain il adressa à Toupinard une lettre ainsi conçue :

" Monsieur et portier, " Vous avez servi comme brigadier dans le train d'artillerie ; vous êtes un vieux brave. Je puis vous parler en brave. Ce qui s'est passé entre nous ne peut se purger que par un duel à mort. Je vous convie à cette fête qui ne peut que vous être agréable, comme à tous les vieux soldats de Napoléon, j'attends la désignation de votre jour. Quand aux armes, je les choisis si vous voulez bien le permettre. Je n'ai jamais manié ça. J'adopte le pistolet. C'est plus simple et je n'aurai qu'à lâcher le chien.

" Votre adversaire, " COMINEL." Toupinard eut le bon esprit de ne pas répondre à cette provocation ; le lendemain, M. Cominel exaspéré aborda son portier devant la porte de sa loge et lui donna un soufflet.

M. Cominel était cité aujourd'hui par le sieur Toupinard, devant la police correctionnelle. M. Cominel, qui a soixante ans, a été en outre donné par la nature de la physionomie la plus pacifique du monde, tandis que Toupinard, avec ses longues moustaches grises, ressemble à Dagobert ou à tout autre débris du passage de la Bérésina.

Toupinard.—J'allais demander au propriétaire des réparations pour un locataire. Il est entré alors en fureur..... Il se met en fureur pour rien. Je ne ferai rien, qu'il a crié. Alors je me suis permis de lui dire : Vous n'avez plus de locataire dans trois ans, si vous êtes chien comme ça. Ce mot l'a ébouriffé, et il m'a mis à la porte avec un coup de pied..... sur bas des reins. Le lendemain il m'a écrit la lettre que vous connaissez. J'ai cru que c'était une plaisanterie. Mais M. Cominel est venu

me trouver à mon ouvrage au bas de l'escalier, et il m'a crié : Vous ne vous battiez donc pas, lâche ! Les yeux lui sortaient, ma parole d'honneur. Cependant je suis resté calme et pour l'adoucir je lui ai dit en souriant et en lui montrant mon manche à balai : Je ne me bats qu'à cette arme là, moi. Il m'a alors porté le soufflet. Il était bon ; j'ai cru que je voyais toutes les illuminations de vingt-six fêtes de juillet à la fois.

M. le président, au prévenu.—Qu'avez-vous à dire ?

Cominel.—Je crois devoir me renfermer dans le silence. Je me suis conduit en vrai Français. (Se tournant vers le plaignant) As ! Toupinard, je n'aurais jamais cru qu'un soldat de Bonaparte se conduisit ainsi !

Toupinard.—Parce qu'on s'est battu pour sa conscription, ça n'est pas une raison pour se battre toute sa vie.... Et puis des gens de nos âges.... allons donc !

Cominel, avec exaltation.—Aux armes bien nées, la valeur ne fait pas attention au nombre des années !

Toupinard, à voix basse.—Quel victor rageur !

Le Tribunal condamne le prévenu à 200 francs d'amende.

Cominel.—Ca m'est égal... je me suis conduit en vrai Français !

MODES DE PARIS

18 août 1846.

La mode est tellement insaisissable à Paris en ce moment et nous sommes dans une telle pénurie de nouvelles, qu'une petite excursion dans l'intérieur de nos chères lectrices, nous a paru nécessaire. C'est vers Dieppe que nous avons dirigé nos pas. C'est sur cette plage que nous avons retrouvé quelques-unes de nos belles élégantes, inconstantes voyageuses, fidèles pour quelques temps à ce port de mor par l'attrait des promenades, qui empruntent un nouveau lustre à la présence d'un prince royal. A notre arrivée, de grandes affiches ont frappé nos regards et elles annonçaient un concert donné par Thalberg, auquel devait succéder un bal brillant. Nous étions heureux, nous pouvions mettre à profit le peu d'instant que nous laissons échapper de toutes les semaines. Nous allons donc essayer de décrire les plus jolies mises que nous y avons remarquées. Une dame jeune encore, mais trop souffrante pour se permettre la polka ou la redowa, portait une toilette à la fois riche, simple et du meilleur goût. Sa robe, en moire gris pousière, était plate et montante ; les manches, sans aucun ornement, les manchettes et le col, haut seulement de trois doigts, étaient en véritable Angletorre ; son chapeau de crêpe blanc avait la passe et le bavolet recouvert du même point que le col et les manchettes. Le mantelot Maitenon, dont le fond, en dentelle noire, disparaissait presque entièrement sous trois volants de magnifique dentelle très-pu frocée ; ce qui laissait voir toute la richesse des dessins. Deux sœurs d'une ressemblance frappante avaient des costumes identiquement pareils, quoiqu'une d'une couleur différente. L'une portait deux jupes de crêpe rose souchachées en feston avec guirlande montant jusqu'à la seconde jupe, qui, elle même souchachée, en feston avait une semblable guirlande se terminant en montant sur le côté. L'autre sœur avait de même une robe souchachée, mais on avait de même. Et toutes deux des coiffures en chèvrefeuille. Nous avons encore admiré une jeune femme portant deux jupes de tarlatane bleue, relevées du côté gauche par trois bouquets composés d'aillots rouges et de boutons de roses blanches de haies ; ces fleurs naturelles se retrouvaient sur la tête et au corsage.

Dans toutes les villes maritimes, comme Dieppe, le Havre, Trouville et la Tréport, si l'on danse le soir on nage le matin. Pour se rendre sur les galets les femmes ont adopté les jansonnaises, espèce de chapeaux faits avec de larges balaines recouvertes de jacoons aux dessins bizarres et variés. Un large bavolet couvre entièrement le col et retombe sur les épaules. A l'avantage de pouvoir plonger avec vous, ils jignent celui, non moins grand, de se plier en mille formes différentes et de vous épargner ainsi l'ennui des caisses et des cartons. Quand l'heure du bain est passée, quand on rentre chez soi pour le déjeuner, une nouvelle toilette est, comme on le pense bien, indispensable. Alors les peignoirs sont ce qu'il y a de plus recherché ; ils se font pour la plupart en coutil de soie, corsage froncé dans l'épaulette, jupe unie, manchettes demi-larges à petits parements ; parfois on y ajoute une pèlerine. Le nankin, la batiste écru sont toujours souchachés.

Les hommes comme les femmes ont leur négligé du matin. L'extrême chaleur que nous subissons depuis plus de deux mois, a fait éclore une nouvelle mode ; quelques gentilhommes trouvent le drap beaucoup trop lourd y ont substitué le coutil blanc ou rayé et s'en sont fait faire des habits, vestes qu'ils portent avec des pantalons de même étoffe, tombant droit sur le soulier. Un chapeau de feutre gris, extrêmement léger, une cravate Joinville et des gants de fil d'Ecosse complètent